



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION

ECONOMIE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Noémie Orriols

N°D25DTE188

OBJET: CESSION DE L'ANCIEN SIÈGE DE L'ENTREPRISE TARKETT SUR LA COMMUNE DE CUZORN 47500 AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR BÉZELGUES - ANNULE ET REMPLACE DÉCISION D25DTE161.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la cession de terrains et biens immobiliers ;

Vu la décision n°D2024-42-DTE en date du 19 février 2024 ;

Vu l'avis du Domaine n°20234707732359 ;

Vu la proposition d'achat concernant l'ancien siège de l'entreprise TARKETT de Monsieur BÉZELGUES en date du 25 août 2025 ;

Vu le document d'arpentage n°047077 et le plan de division et de bornage au lieudit « ratier » 47500 Cuzorn en date du mois de février 2024 élaboré par le Cabinet PANGEO CONSEIL ;

Considérant le retrait du projet de Monsieur MERIGAULT ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de vendre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT situé 2827 route de Saint Front 47500 Cuzorn ;

Considérant la mise en vente par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot de ce bâtiment ainsi que du parking cadastré sous les numéros 221, 223, 224, 226, A1196, A1203, A1199, A1202, A1195, A1198 situés 2827 route de Saint Front 47500 Cuzorn et d'une superficie de 58 920 m² au prix de cent mille euros ;

Considérant que ce projet est susceptible de générer des retombées économiques positives pour le territoire ;

Considérant que cette vente s'inscrit dans une démarche de soutien au développement économique local ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De céder à Monsieur BÉZELGUES demeurant 7 allée de Chartre l'ancien siège de l'entreprise TARKETT ainsi que le parking situés 2827 route de Saint Front 47500 Cuzorn cadastrés sous les

AR Prefecture

047-200068930-20251017-D25DTE188-AR
Reçu le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025

numéros 221, 223, 224, 226, A1196, A1203, A1199, A1202, A1195, A1198 d'une superficie de 58 920m² au prix de cent mille euros. Il est précisé que la servitude de passage devra être maintenu au bénéfice de la SCI de la Vallée du Cuzorn ;

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 17 octobre 2025

Le Président,



Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 octobre 2025
Reçu en Sous-préfecture le : 17 octobre 2025
Publié ou Notifié le : 17 octobre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com